

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
Quartier Ratière BP 46 07150 VALLON PONT D'ARC
Tél: 04.75.37.61.13 - Fax : 04.75.38.46.81
e-mail : direction@cc-gorgesardeche.fr

Compte-rendu de la séance
du Conseil Communautaire du 21 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt et un décembre à onze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à VALLON PONT D'ARC salle de réunion de la Communauté de Communes sous la présidence de Max THIBON, Président

Présents : MM et Mmes BACCONNIER J-C, BECKER M-L, BUISSON C, CHAMBON A COLAS L, CONSTANT B. DELON J-C., DIVOL M., FLAMBEAUX P, GUERIN M-C., GUIGON M. LASCOMBE ROPERS M.-L., LAURENT G., MARRON G., MULARONI M, OZIL H., P ESCHIER P., POUZACHE J., RIEU Y SERRE M., THIBON M., UGHETTO R., VENTALON Y, VOLLE N., TOULOUZE E.

Absents excusés : ALZAS R, ALAZARD M, BENAHMED C, BOUCHER A., BOULLE D., CHARBONNIER M., CLEMENT G., DURAND M-C., LAURENT B., MARRON J, MAUDUIT J-Y (remplacé par suppléant TOULOUZE E.), MEYCELLE A, PICHON L., PLANTEVIN F., ROUX M,

Pouvoirs de : DURAND M-C à VENTALON Y, ROUX M. à VOLLE N., BOULLE D. à THIBON M. CLEMENT G. à DELON J-C, ALZAS R. à UGHETTO R., CHARBONNIER M. à COLAS L.,

Secrétaire de Séance : Jean-Claude DELON (assisté de Bérengère BASTIDE).

Le Président, ayant fait l'appel des délégués communautaires présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Ordre du jour du Conseil Communautaire

• **Environnement**

Objet : Avenant Marchés de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers

Nombre de membres en exercice : 39

- nombre de membres présents : 24

Nombre de pouvoirs : 6

- nombre de suffrages exprimés : 30

Vote contre :

pour : 30

abstentions :

Le Président rappelle aux Conseillers communautaires que, par délibération du 13 décembre 2018, il a été décidé de valider les lots 1 et 5 à l'entreprise PLANCHER concernant la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) au porte à porte pour les communes d'Orgnac l'Aven, Labastide de Virac et Vagnas en redevance incitative au volume –en bacs pucés et verrouillés, et la collecte des emballages ménagers en PAV pour les 20 communes en redevance incitative en bacs roulants traditionnels ainsi que pour les 3 déchèteries (et ce en attente de la mise en place de la collecte en kingshoffer) . Les lots 2 : Collecte des OMr en porte-à-porte pour les gros producteurs, Lot 3 - Collecte des emballages pour les gros producteurs et lot 4 : Collecte des OMr 17 communes en PAV sont donnés sans suite, n'ayant fait l'objet d'aucune offre acceptable.

Le Président fait savoir que ces prestations vont être redéfinies pour effectuer une nouvelle consultation, dans l'attente de la réalisation complète du génie civil des plateformes et de livraison des bacs pour la mise en place de la nouvelle collecte en Kingshoffer, imposant de devoir maintenir un service en porte à porte jusqu'à la mise en place effective de l'ensemble de la nouvelle collecte d'ici 3 à 4 mois.

Dans ces conditions, et conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, compte tenu de l'urgence résultant de l'impossibilité soudaine dans laquelle elle se trouve, indépendamment de sa volonté, la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche est contrainte de prolonger, à titre provisoire, la durée d'exécution de plusieurs marchés publics arrivant à échéance, et ce, dans l'attente de la désignation d'un nouvel attributaire.

L'avenant au marché prévoit :

- La prolongation de l'article 3.1 sur la collecte des ordures ménagères résiduelles en point de regroupement et porte à porte sur 16 communes pour un montant mensuel de 33 430 euros
- La prolongation de l'avenant concernant la collecte en porte-à-porte sur la commune de Lanas pour les OMr et les emballages pour un montant mensuel de 3 529,17 €

Le Président demande aux conseillers d'autoriser la signature de l'avenant à ce marché pour une durée de 2 mois, renouvelable 2 fois.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
À l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant au marché de collecte des ordures ménagères ainsi qu'il suit :

- La prolongation de l'article 3.1 sur la collecte des ordures ménagères résiduelles en point de regroupement et porte à porte sur 16 communes pour un montant mensuel de 33 430 euros
- La prolongation de l'avenant concernant la collecte en porte-à-porte sur la commune de Lanas pour les OMr et les emballages pour un montant mensuel de 3 529,17 €

Pour une durée de 2 mois renouvelable 2 fois.

- **Administration Générale et Ressources Humaines**

Objet : Modification et création de postes – autorisation complémentaire de recours à du personnel pour des besoins temporaires

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 24
Nombre de pouvoirs : 6	- nombre de suffrages exprimés : 30
Vote contre : 6	pour : 30 abstentions :

Bernard Constant, Délégué aux ressources humaines expose aux conseillers que des modifications et créations de postes ont été faites le 13 décembre 2018 pour tenir compte de l'évolution des services de la Communauté de Communes.

Suite à la décision du Conseil Communautaire de reprendre, en régie directe, la gestion du multi accueils les Galopins situé à Vallon Pont d'Arc, Il s'agit de transposer en contrats de droit public les contrats de droit privé des personnels de l'association qui ont accepté de poursuivre leur mission au sein de la Communauté de Communes, et il est donc proposé de compléter les effectifs du précédent conseil :

2 postes d'adjoints d'animation à temps complet (35h)

1 poste d'adjoint administratif à 17h30

de modifier 1 poste d'adjoint d'animation de 28h à 30h

Pour assister la directrice, dans sa mission, il est proposé d'avoir recours à 1 agent temporaire de manière contractuelle au poste d'infirmière.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité

Décide de créer 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet (35h), 1 poste d'adjoint administratif à 17h30,

Approuve la modification d'1 poste d'adjoint d'animation de 28h à 30h,

Autorise le recours à 1 agent temporaire de manière contractuelle au poste d'infirmière.

Dit que les régimes indemnitaires des cadres d'emplois concernés s'appliquent aux postes créés, et que les crédits seront inscrits annuellement au budget.

- **Informations diverses**

Avenant marché Pelican – 4 mois

Le marché de collecte des cartons en PAV est reconduit du 1/01/2019 au 30/06/2019 uniquement pour la location des pélicans pour 49 euros par mois et par bennes ainsi que pour la collecte, le bordereau de prix restant d'actualité pour ce marché. La collecte en porte-à-porte pour les professionnels est abandonnée

Economie : Friches industrielles

Validation du principe de solliciter une convention auprès d'EPORA pour l'aménagement du site de Massey Fergusson

Service public de la forêt :

Disparition progressive des moyens humains affectés par l'Etat au service public de la forêt

Approbation pour porter une motion contre cette évolution par la CDC et les communes

L'ordre du jour étant clôt, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Jean-Claude DELON